

Communiqué de presse

Réforme du lycée année 2 : nouveau plan social pour les enseignant.e.s de SES

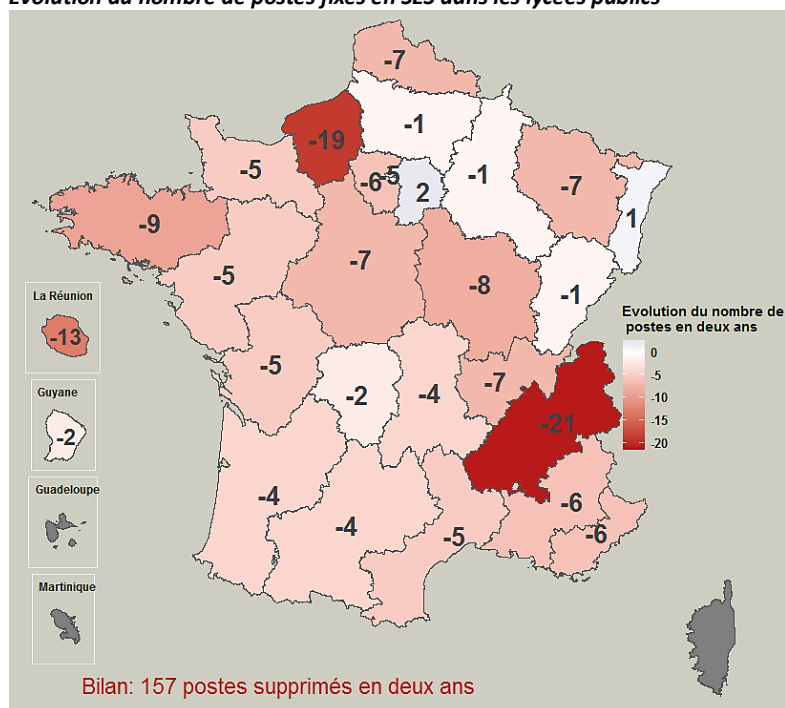
Paris, le 27 mai 2020

Alors que l'attention de la communauté éducative, des élèves et des parents d'élèves est focalisée sur la gestion des conséquences de la crise sanitaire, le ministère de l'Éducation Nationale poursuit en catimini la mise en œuvre de sa politique d'économie budgétaire.

La préparation de la rentrée 2020 va aboutir à la suppression de plus de 1000 postes en Lycée général et technologique public, dont 83 pour les seules Sciences économiques et sociales, qui font partie des disciplines les plus touchées (données des derniers comités techniques académiques – *carte 1*).

Carte 2 : Rentrée 2019 et 2020

Evolution du nombre de postes fixes en SES dans les lycées publics

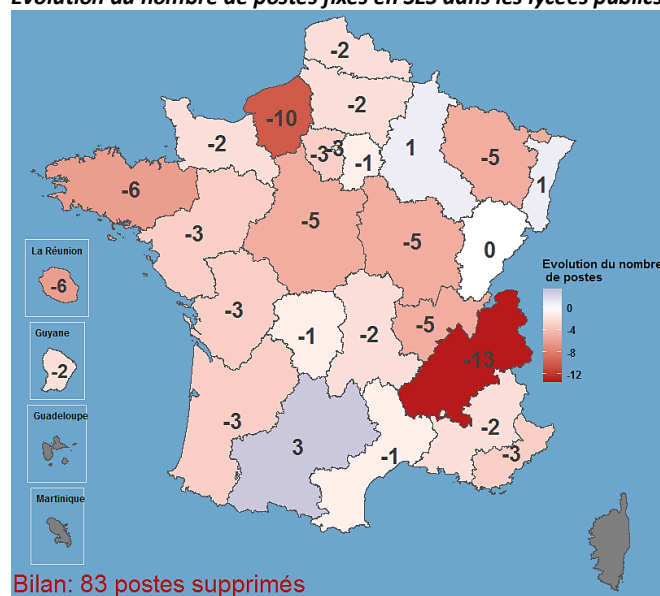


Bilan : 157 postes supprimés en deux ans

Source : d'après les documents académiques de CTA/CTSD de rentrée. APSES/K Hédé

Carte 1 : Rentrée 2020

Evolution du nombre de postes fixes en SES dans les lycées publics



Bilan : 83 postes supprimés

Source : d'après les documents académiques de CTA/CTSD de rentrée. APSES/K Hédé

Des suppressions de postes en hausse

L'année dernière, au même moment, la suppression de 74 postes en lycée public était déjà actée. En ajoutant les prévisions de la rentrée 2020, les SES auront perdu, sur les deux premières rentrées de l'École Blanquer, au minimum 157 postes fixes dans les lycées publics (*carte 2*).

Un volume horaire en baisse et des conditions d'enseignement dégradées

Si la réforme a permis une augmentation du nombre d'élèves suivant un enseignement de SES (la discipline étant introduite dans le tronc commun en seconde et fortement choisie comme enseignement de spécialité en classe de première), les conditions d'apprentissage se sont considérablement dégradées, avec une diminution du volume horaire des élèves et, [dans de très nombreux lycées, la disparition des heures en groupes à effectifs réduits ou de l'accompagnement personnalisé](#). Ces moments constituaient pourtant des configurations privilégiées pour individualiser les apprentissages, remédier aux lacunes ou difficultés des élèves, intégrer la méthodologie des sciences sociales, préparer en classe aux compétences méthodologiques de l'écrit et désormais de l'oral (Grand oral).

Un coût humain sous-estimé

Il faut également signaler que les chiffres des suppressions de postes sous-estiment les effets de la réforme sur les SES. En effet, une partie importante de la baisse des dotations horaires a été absorbée par la suppression d'heures assurées par des enseignant.e.s non titulaires. Selon les données publiées dans l'ouvrage [« Repères et références statistiques »](#), le Ministère recensait déjà à la rentrée 2019, **144 enseignant.e.s de SES en moins par rapport à la rentrée précédente dans les lycées privés et publics**. En ajoutant les prévisions de suppressions de postes de la rentrée 2020, les SES auront perdu, sur les deux premières rentrées de l'École Blanquer, **au minimum 227 enseignant.e.s dans les lycées privés et publics, ce qui représente un véritable plan social pour la discipline**.

Dans ce contexte, les collègues contractuel.le.s sont celles et ceux qui payent le plus lourd tribut : souffrant déjà d'une forte précarité liée à leur statut et de conditions de travail souvent dégradées (remplacements au pied levé, sans formation ni aide, faible rémunération, etc.), ces enseignant.e.s ne bénéficient d'aucun accompagnement ou reclassement lorsque leurs heures d'enseignement sont supprimées.

Les effets de la politique du Ministère ne sont pas à la hauteur des enjeux éducatifs de formation des élèves et de réduction des inégalités sociales, les conditions d'enseignement déterminant les conditions d'apprentissage des élèves.

Dans l'immédiat, des mesures sont indispensables pour améliorer les conditions d'enseignement, en particulier suite à la période de fermeture des établissements liée à l'épidémie actuelle. En conséquence, l'APSES demande :

- des conditions revalorisées pour les SES en Seconde (l'horaire de 1h30, le plus faible du tronc commun, est inacceptable), et une augmentation du volume horaire en Première ;
- des dédoublements définis nationalement de la Seconde à la Terminale, afin d'éviter les inégalités de conditions d'apprentissage des élèves selon les établissements et la concurrence entre les disciplines ;
- une heure d'accompagnement personnalisé, qui doit bénéficier d'une dotation spécifique dans le cycle terminal.

Aussi, l'APSES renouvelle son **opposition au lycée version Blanquer, dans sa mise en œuvre, ses finalités, et ses conséquences**, et demande l'arrêt des suppressions de postes et une augmentation des places offertes aux concours de recrutement.

Contacts :

Benoît Guyon, co-président : guyonbjp@gmail.com

Solène Pichardie, co-présidente : solene.pichardie@hotmail.fr

Camille Aymard, co-secrétaire générale : camilleaymard382@gmail.com

Sophie Loiseau, co-secrétaire générale : sophielloiseau1@gmail.com

Igor Martinache, co-secrétaire général : igor.marti@laposte.net